

SECTION VI – ENGAGEMENT DE L'AGENCE (Cette section s'applique seulement pour les titulaires de permis qui souhaitent exercer au sein d'une agence.)

Nom de l'agence :

Numéro de permis de l'agence :

L'agence s'engage à employer le postulant ou à l'autoriser à agir pour elle dès qu'il sera titulaire du permis demandé.

Dirigeant d'agence

Signataire autorisé

NOM

PRÉNOM

Je confirme avoir pris connaissance des déclarations du demandeur.

X

SIGNATURE DU DIRIGEANT D'AGENCE / SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date :

JOUR

MOIS

ANNÉE

SECTION VII – DÉCLARATIONS

Vous devez fournir les renseignements et les documents demandés, sauf si vous les avez déjà transmis à l'OACIQ. Au besoin, vous pouvez annexer une feuille pour compléter vos réponses. Prenez note que vous êtes responsable des réponses contenues dans cette déclaration même si elle a été remplie par une autre personne.

Depuis votre dernière demande de délivrance ou mise à jour des renseignements, ou si vous ne l'avez jamais déclaré antérieurement :

1. Êtes-vous ou avez-vous été inscrit auprès d'un organisme, d'une autre province ou d'un autre État (international), chargé de la surveillance et du contrôle du courtage immobilier ?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants :

a) Nom de l'organisme _____

b) Pays _____ c) Province/État _____ d) Numéro de membre _____

2. Si vous avez répondu oui à la question 1, est-ce que votre permis, votre certificat ou votre licence a déjà été révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par cet organisme ?

Oui Non Non applicable

Si oui, veuillez remplir le **Formulaire à remplir en cas de déclaration de culpabilité – Infraction déontologique**, disponible sur le site web de l'OACIQ, et nous le transmettre avec les documents suivants : la décision sur culpabilité et sanction ou le jugement sur mesure.

3. Avez-vous fait faillite, c'est-à-dire avez-vous fait cession de vos biens ou êtes-vous ou avez-vous été sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ? Si cette condition a déjà été déclarée au cours des années précédentes, veuillez répondre non, autrement vous devez répondre oui.

Oui Non

Si oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire à remplir en cas de faillite**, disponible sur le site web de l'OACIQ, ainsi que les documents requis.

SECTION VII – DÉCLARATIONS (suite)

Vous devez mentionner toute déclaration ou reconnaissance de culpabilité (même celles pour lesquelles vous êtes en attente d'une sentence), celles pour lesquelles vous avez obtenu une absolution (qu'elle soit conditionnelle ou inconditionnelle), ou une suspension du casier (anciennement appelée « pardon »).

4. Sans égard à la période de temps écoulée depuis votre condamnation, avez-vous été déclaré coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'un acte criminel ou vous êtes-vous reconnu coupable d'un tel acte? (À noter : Vous avez l'obligation de déclarer toute reconnaissance de culpabilité, peu importe sa nature ou le lien perçu ou non avec le domaine du courtage immobilier, même celles pour lesquelles vous êtes en attente d'une sentence).

Oui Non

*Si oui, veuillez remplir le **Formulaire à remplir en cas de déclaration de culpabilité – Infraction pénale et acte criminel**, disponible sur le site web de l'OACIQ, et nous le transmettre avec les documents suivants :*

- a) Dénonciation (acte d'accusation);*
- b) Procès-verbal sur culpabilité et sentence;*
- c) Jugement écrit ou, à défaut, enregistrement audio sur culpabilité et sentence, si la condamnation date de moins de 10 ans ;*
- d) Rapport présentenciel, le cas échéant;*
- e) Ordonnance de probation, le cas échéant;*
- f) Demande de suspension du casier judiciaire, le cas échéant;*
- g) Décision, refus, suspension du casier judiciaire, le cas échéant.*

5. **À l'exception** d'une infraction liée au *Code de la sécurité routière* et aux règlements municipaux, avez-vous déjà été déclaré coupable par un tribunal, au Canada ou ailleurs, d'une infraction pénale en vertu d'une loi provinciale ou fédérale ou de toute autre loi applicable ou vous êtes-vous reconnu coupable d'une telle infraction ?

Oui Non

*Si oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire à remplir en cas de déclaration de culpabilité – Infraction pénale et acte criminel**, disponible sur le site web de l'OACIQ.*

6. Êtes-vous ou avez-vous été membre d'un ordre, d'un organisme, d'une corporation ou d'une association professionnelle autre qu'en matière de courtage immobilier ?

Oui Non

7. Avez-vous fait l'objet d'une réclamation auprès du fonds d'indemnisation de cet ordre, de cet organisme, de cette corporation ou de cette association professionnelle ?

Oui Non Non applicable

8. Avez-vous déjà été déclaré coupable d'une infraction déontologique ou vous êtes-vous reconnu coupable d'une telle infraction ?

Oui Non Non applicable

*Si oui, veuillez remplir le **Formulaire à remplir en cas de déclaration de culpabilité – Infraction déontologique**, disponible sur le site web de l'OACIQ, et nous le transmettre avec tout document disponible ainsi que les documents suivants : la décision sur culpabilité et sanction ou le jugement sur mesure.*

9. Avez-vous déjà été déclaré inapte ou en perte d'autonomie et, par une décision d'un tribunal, placé sous tutelle ou un mandat de protection homologué à votre égard ?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir les documents suivants :

- a) Demande introductive d'instance;*
- b) Jugement;*
- c) Rapport d'expertise.*

SECTION VIII – DOCUMENTS À FOURNIR

(Vous devez fournir les documents demandés, sauf si vous les avez déjà transmis à l'OACIQ.)

1. PREUVE D'IDENTITÉ

- a) Si vous possédez la citoyenneté canadienne :
- Copie de votre acte ou certificat de naissance; ou
 - Copie de votre certificat de citoyenneté canadienne.
- b) Si vous ne possédez pas la citoyenneté canadienne :
- Copie du document délivré par les autorités canadiennes de l'immigration attestant votre statut de résident permanent; ou
 - Copie du permis de travail délivré par les autorités canadiennes de l'immigration.
- c) Si vous avez eu un changement de prénom ou de nom :
- Une copie du certificat de changement de nom délivré par le Directeur de l'état civil.

2. PHOTO

Une photographie couleur (format passeport) : sur fond blanc, de face, des épaules à la tête, le visage découvert, **prise au cours des 6 derniers mois**.

Note : Votre photographie apparaîtra sur votre permis, ainsi que dans le Registre des titulaires de permis de l'OACIQ.

3. VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Dès la réception de votre demande de délivrance, un courriel ayant pour objet « Invitation à une vérification d'antécédents Mintz » vous sera acheminé afin que vous puissiez remplir le formulaire numérique Mintz. Si une vérification de vos antécédents judiciaires a été effectuée il y a moins de 6 mois, nous nous référerons aux résultats antérieurement obtenus et aucun courriel ne vous sera expédié.

Cette vérification nous permettra de valider la conformité des déclarations que vous aurez effectuées dans le présent formulaire à la section « Déclarations » et de déterminer si une étude plus approfondie de votre dossier par le comité de délivrance et de maintien des permis (CDMP) est justifiée.

4. CONNAISSANCE DU FRANÇAIS

Si vous n'avez pas réussi l'examen de l'OACIQ **rédigé en langue française**, vous devez fournir une copie d'un document démontrant que vous satisfaites à l'une des conditions suivantes :

- a) Avoir suivi, à temps plein, au moins trois années d'enseignement de niveau secondaire ou post-secondaire donné en français; ou
- b) Avoir réussi les examens de français, langue maternelle, de la quatrième ou de la cinquième année du cours secondaire; ou
- c) À compter de l'année scolaire 1985-1986, avoir obtenu au Québec un certificat d'études secondaires; ou
- d) Avoir obtenu une attestation délivrée par l'Office québécois de la langue française ou détenir une attestation définie comme équivalente par règlement du gouvernement, conformément à l'article 35 de la *Charte de la langue française* (chapitre C-11).

SECTION IX – RÉSERVÉE AUX ANCIENS TITULAIRES DE PERMIS DEMANDANT UNE NOUVELLE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Cocher cette case si vous n'avez jamais été titulaire de permis ; CETTE SECTION NE S'APPLIQUE PAS À VOUS.

1. Si vous exerciez en société par actions au cours des 12 derniers mois, avez-vous apporté des changements à votre société, notamment en ce qui a trait à son nom, son statut, ses actionnaires ou à votre fonction dans la société, pour lesquels vous n'avez pas avisé le Service de la certification?

Oui Non Non applicable

Si oui, lesquels?

SECTION IX – RÉSERVÉE AUX ANCIENS TITULAIRES DE PERMIS DEMANDANT UNE NOUVELLE DÉLIVRANCE DE PERMIS (suite)

2. Si vous exercez en société par actions au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre société a été reconnue coupable d'une infraction criminelle, pénale ou déontologique n'ayant pas été mentionnée antérieurement au Service de la certification ? Vous devez mentionner toute déclaration ou reconnaissance de culpabilité, même celles pour lesquelles vous êtes en attente d'une sentence, avez obtenu une absolution (qu'elle soit conditionnelle ou inconditionnelle), ou une suspension du casier (anciennement appelée « pardon »).

Oui Non Non applicable

*Si oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire à remplir en cas de déclaration de culpabilité**, disponible sur le site web de l'OACIQ, ainsi que tout document disponible.*

3. Si vous exercez en société par actions au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre société a fait l'objet d'une ordonnance de séquestre (faillite) n'ayant pas été mentionnée antérieurement au Service de la certification ?

Oui Non Non applicable

*Si oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire à remplir en cas de faillite**, disponible sur le site web de l'OACIQ, ainsi que les documents requis.*

4. Est-ce que votre certificat ou permis a déjà été révoqué, suspendu ou assorti de restrictions ou de conditions par le comité de discipline de l'ACAIQ ou de l'OACIQ ?

Oui Non

*Si oui, veuillez remplir et transmettre le **Formulaire à remplir en cas de déclaration de culpabilité – Infraction déontologique**, disponible sur le site web de l'OACIQ.*

5. Avez-vous déjà fait l'objet d'une réclamation ou formulé une déclaration de sinistre auprès du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du courtage immobilier du Québec (FARCIQ) à l'égard de votre responsabilité professionnelle ?

Oui Non

6. Votre permis est-il révoqué et avez-vous maintenu vos droits acquis depuis plus de 12 mois ?

Oui Non

Si vous avez répondu oui, indiquez l'année de la révocation de votre permis : _____

Si vous avez répondu non et que votre permis est révoqué depuis moins de 12 mois :

- a) Avez-vous des contrats de courtage en cours au moment de la révocation de votre permis ?

Oui Non Non applicable

Si vous avez répondu oui :

Si vous exercez au sein d'une agence : attestez-vous que vous et votre ancien dirigeant d'agence avez avisé sans délai et par écrit les parties que vous représentiez, que vous n'étiez plus autorisé à agir en votre nom et que vous les avez informées de l'identité du courtier désigné pour vous remplacer ? Les avis transmis devaient indiquer le droit des parties de continuer de faire affaire avec votre agence ou de mettre fin au contrat (plus de détails selon votre situation dans **cet article**).

Oui Non Non applicable

La transmission des avis à vos clients est une condition obligatoire pour la délivrance de votre permis.

OU

Si vous exercez à votre compte : attestez-vous que vous avez avisé sans délai vos clients que vous n'étiez plus autorisé à agir en votre nom et que vos contrats de courtage ont été résiliés automatiquement (si vous agissiez seul) ? Voir **cet article** pour plus de détails au sujet du contenu de ces avis selon votre situation.

Oui Non Non applicable

La transmission des avis à vos clients est une condition obligatoire pour la délivrance de votre permis.

- b) Avez-vous exercé des activités de courtage immobilier pendant la durée de révocation de votre permis ? Voir **cet article** pour plus de détails.

Oui Non Non applicable

7. Étiez-vous abonné aux formulaires électroniques InstanetForms^{MC} au moment de la révocation de votre permis ?

Oui Non

NOTE : Si vous souhaitez effectuer des transactions immobilières résidentielles, vous devez obligatoirement être abonné aux formulaires électroniques InstanetForms^{MC} pour accéder aux versions à jour des formulaires de courtage.

SECTION X – CONSENTEMENT, DÉCLARATION ET SIGNATURE

! CONSENTEMENT À LA CUEILLETTE, À L'UTILISATION ET À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'OACIQ traite de façon confidentielle les renseignements qu'il recueille conformément aux dispositions des lois applicables et à ses politiques relatives à la gouvernance des renseignements personnels. L'OACIQ recueille vos renseignements personnels par le biais du présent formulaire. Ces renseignements personnels sont nécessaires; ils sont requis par la *Loi sur le courtage immobilier* (RLRQ, c. C-73.2) ou des règlements pris en son application relativement à la délivrance de permis de l'OACIQ. Ces renseignements seront utilisés aux fins suivantes :

- Traitement de votre dossier pour la délivrance de permis de l'OACIQ afin de s'assurer que votre candidature répond aux conditions prévues par la réglementation.
- Paiement des frais afférents à votre demande de délivrance de permis.
- Vérification de vos antécédents judiciaires.
- Tenue du Registre des titulaires de permis de l'OACIQ.

Le cas échéant, vos renseignements personnels peuvent être utilisés par l'OACIQ aux fins de la surveillance de votre pratique par les membres du personnel de l'OACIQ dont les fonctions le requièrent.

Aux fins de vérification de vos antécédents, l'OACIQ communique vos renseignements personnels aux entreprises privées spécialisées en vérification d'antécédents.

Les renseignements relatifs au mode de paiement recueillis par le présent formulaire sont détruits lorsque le traitement de votre demande est complété.

Dans certains cas prévus par la loi, vos renseignements personnels peuvent être utilisés à d'autres fins que celles décrites ci-dessus ou communiqués à des tiers sans votre consentement.

Droit d'accès et de rectification

Sous certaines réserves, la loi vous reconnaît le droit d'avoir accès à vos renseignements personnels. Vous pouvez requérir la rectification de votre renseignement personnel détenu par l'OACIQ s'il est inexact, incomplet ou équivoque, ou si sa cueillette, sa communication ou sa conservation ne sont pas autorisées par la loi.

Conséquences de refus

La présente cueillette de vos renseignements personnels est nécessaire aux fins du traitement de votre demande. Dans le cas où vous retireriez votre consentement à la cueillette, à l'utilisation ou à la communication de vos renseignements personnels, l'OACIQ ne pourra pas recevoir ou traiter votre demande de délivrance de permis de l'OACIQ en vertu de la *Loi sur le courtage immobilier* ou des règlements pris en son application.

Consentement

JE CONFIRME avoir lu et compris l'information relative à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels. **Je consens à la cueillette, à l'utilisation et à la communication de mes renseignements personnels par l'OACIQ.**

JE DÉCLARE que tous les renseignements contenus au présent formulaire sont exacts et je comprends que toute fausse représentation entrainera la révocation de mon permis. **Je m'engage à informer sans délai l'OACIQ de tout changement à ces renseignements.**

X

SIGNATURE

Date :

JOUR	MOIS	ANNÉE							

Veillez signer le formulaire APRÈS avoir rempli TOUTES les sections.

SECTION XI – AUTORISATION DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS

Prospection commerciale ou philanthropique

J'AUTORISE l'OACIQ à communiquer les renseignements suivants à des personnes ou sociétés qui les utiliseront à des fins de prospection commerciale ou philanthropique : mon nom et, le cas échéant, mon nom usuel ; le numéro de mon permis ; le fait que je détiens un permis de courtier immobilier ; les titres que je peux porter ; la dénomination sociale ou le nom d'emprunt de l'agence pour laquelle j'exercerai mes activités ; l'adresse et les coordonnées téléphoniques de mon établissement ; et mon adresse électronique.

Registre des titulaires de permis

J'AUTORISE l'OACIQ à publier mon adresse électronique ainsi que l'adresse de mon site web dans le Registre des titulaires de permis.

Vous pouvez en tout temps retirer le présent consentement ou le donner, le cas échéant, en accédant à **Mon dossier** sur synbad.com ou en communiquant avec le Service de la certification dont les coordonnées figurent au présent formulaire.

En vertu de l'article 5 par. 3 et 4 et de l'article 7 par. 3 du *Règlement sur les permis de courtier et d'agence* (C-73.2, r.3), vous avez l'obligation de fournir un numéro de téléphone qui sera publié dans le Registre des titulaires de permis de l'OACIQ, visible sur le site **oaciq.com**.

Si vous agissez au sein d'une agence, c'est le numéro de téléphone de l'agence qui est automatiquement affiché. Si vous souhaitez publier un autre numéro de téléphone dans le Registre, par exemple votre numéro de téléphone cellulaire, ou si vous agissez à votre compte, veuillez indiquer ci-après le numéro de téléphone que vous consentez à faire paraître au Registre. À moins d'avis contraire, cette publication sera en vigueur pour la prochaine année de validité de votre permis de courtier.

Entrez le numéro de téléphone que vous consentez à publier dans le Registre des titulaires de permis :

IND. RÉG.			N° DE TÉLÉPHONE														

X

SIGNATURE

Date :

JOUR

MOIS

ANNÉE

SECTION XII – PAIEMENT DES FRAIS

Veillez remplir le bordereau de paiement.

Si vous souhaitez effectuer des transactions immobilières résidentielles, vous devez obligatoirement être abonné aux formulaires électroniques InstantForms^{MC} pour accéder aux versions à jour des formulaires de courtage.

Cliquez ici pour connaître les frais applicables.

J'effectue des transactions immobilières résidentielles et je souhaite m'abonner aux formulaires électroniques.

Je ne souhaite pas m'abonner aux formulaires électroniques, car je n'effectue pas personnellement de transactions immobilières résidentielles.

MONTANT DÛ (incluant les taxes) : , \$ N° de dossier ou de permis :
(SI APPLICABLE)

MODE DE PAIEMENT

CARTE DE CRÉDIT ou CHÈQUE OU MANDAT (à l'ordre de l'OACIQ)

Visa MasterCard



- - -
NUMÉRO DE LA CARTE

/
EXPIRATION (MM/AA)

CVV/CVC

Le CVV/CVC est le code de sécurité de trois chiffres au dos de votre carte de crédit.

Nom du détenteur de la carte (si différent du demandeur)

X

SIGNATURE DU DÉTENTEUR DE LA CARTE

VEUILLEZ FAIRE PARVENIR VOTRE PAIEMENT ET VOS DOCUMENTS

au Service de la certification, par courriel à CERTIFICATION@OACIQ.COM,
par la poste ou par télécopieur, à l'une ou l'autre des coordonnées
indiquées ci-dessous.

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

4905, boulevard Lapinière, bureau 2200, Brossard (Québec) J4Z 0G2

Tél. : 450 462-9800 ou 1 800 440-7170 • Téléc. : 450 676-3513 • certification@oaciq.com • oaciq.com